

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

C A B I N E T

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

DIRECTION DES FORETS

SERVICE DE LA GESTION FORESTIERE

REPUBLICQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

C A H I E R D E C H A R G E S P A R T I C U L I E R

Relatif à la convention de Transformation conclue entre le Gouvernement Congolais et la Société Forestière et Industrielle de Bois (SFIB) pour la mise en valeur de l'Unité Forestière d'Exploitation Ngouha II bloc nord dans l'UFA sud 5 Kibangou. .

Article premier : L'organigramme général de la société, joint en annexe, se présente de la manière suivante :

- Un Président Directeur Général
- Une Direction Générale, comprenant :
 - une Direction Technique, ayant sous sa tutelle :
 - un Service d'exploitation forestière
 - un Service de transformation des bois
 - un Service mécanique et entretien
 - un service commercial et comptable,
 - un service administratif et du personnel
 - une agence

Article 2 : La société s'engage à recruter des cadres du corps des agents des eaux et forêts, suivant le calendrier ci-dessous :

2003 : un poste d'encadrement.

2005 : un poste d'encadrement.

Article 3 : La société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

f

f

Les cadres expatriés ont pour mission de préparer le personnel congolais à sa promotion hiérarchique par une formation, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4 : La société s'engage à construire pour ses travailleurs une base-vie comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- un système d'adduction d'eau potable ;
- une case de passage équipée et meublée pour les agents des eaux et forêts, selon un plan à définir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La base de vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique

Article 5 : les investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, se chiffrent à 1.556.500.000 F CFA, sur une période de 5 ans.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le volume maximum annuel (VMA) de l'UFE Ngouha II Nord est celui défini par arrêté n°1302/MEF/SGEF/DSAF-SAF du 18 mars 1989, précisant les conditions d'exploitation de l'Unité Forestière d'Aménagement Sud 5 (kibangou).

Article 7 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

DESIGNATION		ANNEES				
		2003	2004	2005	2006	2007
Production Grumière	Volume Fût	30.000	30.000	46.000	46.000	46.000
	Volume commercialisable	19.500	19.500	30.000	30.000	30.000
Grumes exports		19.500	19.500	-	-	-
Grumes entrées usine		-	-	30.000	30.000	30.000
Sciages verts		-	-	10.000	10.000	10.000
Sciages séchés		-	-	3.500	3.500	3.500

S'agissant de la production grumière, le volume commercialisable représente 65% du volume – fût.

Les prévisions de production seront modifiées à l'issue d'adoption d'un plan d'aménagement.

P

Article 8 : La coupe annuelle sera, de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile (montagnes ou marécages).

Article 9 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11 : La création des infrastructures routières dans l'unité forestière d'exploitation ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de feux de brousse et des dégâts sur les écosystèmes forestiers (défrichements anarchiques, braconnage etc...).

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 12 : Les activités agro-pastorales seront entreprises autour des bases-vies des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et l'utilisation des terres.

Ces activités seront réalisées suivant un plan approuvé par la Direction Régionale de l'Economie Forestière du Niari qui en assurera le suivi et le contrôle.

Article 13 : Les autres obligations de la société sont les suivantes :

A- Contribution à l'équipement de l'Administration des Eaux et Forêts :

En permanence

- fourniture de 1000 litres de gas oil chaque année à la Direction Régionale de l'Economie Forestière du Niari.



A la signature

- livraison d'un ordinateur complet avec onduleur, à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Année 2003

2^{ème} trimestre

- livraison d'un groupe électrogène de 4,3 Kva à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

STIB

4^{ème} trimestre

- livraison d'une (1) motos cross tout terrain Yamaha YT 115 avec casque de protection à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Année 2004

2^{ème} trimestre

- Livraison d'une photocopieuse format moyen à la Direction Générale de l'Economie Forestière

3^{ème} trimestre

- livraison de cinq (5) roues 750 x 16 avec chambres à air à la Direction Régionale de l'Economie Forestière du Niari (chaque année).

Année 2005

2^{ème} trimestre

- livraison d'un groupe électrogène de 4,3 Kva à la Direction Générale de l'Economie Forestière

B- Contribution au développement socio-économique de la région Niari

Entretien permanent des tronçons routiers :

- Pont du Niari – village Dimani
- Ngouha II -village Souangui-Pana Pama
- Construction et équipement d'une école en tables bancs dans le District de Kibangou (avec logements des enseignants).

Article 14 : le présent cahier de charges particulier est d'application obligatoire, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 30 octobre 2002

Pour la société

Le Président Directeur Général

Martial FOUTY

Pour le Gouvernement

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement.

Henri DJOMBO

Annexe I : Investissements Prévisionnels : unité = 1.000 FCFA

1- Matériel d'Exploitation Forestière et de Transport :

Années	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		4 ^{ème} année		5 ^{ème} année	
Capacité de production	30.000		30.000		46.000		46.000		46.000	
Matériel et investissement	quantité	valeur	quantité	valeur	quantité	valeur	quantité	valeur	quantité	valeur
Frais de 1 ^{ère} installation		5.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction route										
Tracteur à chenille D7G	01	120000	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveleuse 140 G	01	50.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion Benne	01	30.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Production grumes										
Tracteur à chenille	01	120000	01	120000	-	-	-	-	-	-
Tracteur à pneus	01	80.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Chargeur 966 C	01	70.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Camions grumiers	01	60.000	01	60.000	-	-	-	-	-	-
Véhicules de liaison Pick Up	01	20.000	01	20.000	-	-	-	-	-	-
Camion Benne	01	30.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Porte char	01	30.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Camion citerne	01	30.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Système de communication	01	1.500	-	-	-	-	-	-	-	-
Pièce de rechange	-	2.000	-	3.000	-	5.000	-	5.000	-	5.000
Tronçonneuses	03	3.000	02	2.000	-	-	-	-	-	-
Fonds de roulement	-	5.000	-	5.000	-	8.000	-	8.000	-	8.000
Total 1	-	656500	-	210000	-	13000	-	13000	-	13000

2- Equipement de transformation

Scierie	-	-	01	100000						
Scie de refente										
Scie de tête diamètre 1500 mm										
Déligneuses multilames										
Ebouteuses										
Decks rouleaux										
transferts										
Utilités										
- Air comprimé (compresseur)										
- Aspirateur et moteur										
- Ensemble tuyauterie										
- Salle d'affûtage										
- Affûteuse										
- Biseauteuse										
- Banc de planage										

- Machine à steller	-	-	01	150000					
- Appareil à braser									
- Groupe électrogène 500 Kva									
- Montage scierie									
- Chargeur type CAT			01	10000					
- Chargeur frontal (manitou)			01	60000					
- Fonds de roulement			01	30000					
- Pièces de rechange				15000		15000		15000	15000
- Matériel de séchage, séchoir (4 cellules de 250 m3/mois de capacité)				10000		10000		10000	10000
- Menuiserie			01	100000					
- Fonds de roulement				15000					
- Pièces détachées				3000		3000		3000	3000
tal 2				3000		3000		3000	3000
				496000		31000		31000	31000

3- Construction base Vie et Site Industriel

- Travaux génie civil (terrassements et fondations)	-	35000							
- Adduction d'eau + électricité	-	5000							
- Construction hangar et atelier		30000							
- Mécanique + garage									
- Bâtiment scierie centrale énergie	-	80000							
* Base vie									
* Logement cadres									
* Bureaux (administratif)									
* Ameublement bureaux									
* Infrastructures sociales et sanitaires									
- Ecole à cycle complet + CEG			01	10000					
- Infrastructures sportives				2000					
Total 3	-	150000							
Total général (1 + 2 + 3)	-	806500		12000		44000		44000	44000
				718000					

f

Annexe II : EFFECTIFS DU PERSONNEL

Postes	Emplois existants	Emplois à créer				
		I	II	III	IV	V
1- Direction Générale						
Directeur Général	1					
Chef du personnel						
Chef comptable						
Agents du service solde						
Agents du service commercial						
Agents du service personnel						
Directeur technique						
Secrétaire						
Infirmier						
Chauffeur de liaison direction						
Planton						
Manœuvre						
Chef de service commercial						
Opérateur de phonie						
Agence de Dolisie						
Chef d'agence						
collaborateurs						
Total 1	1	16	2			
2- Exploitation Forestière						
Chef d'exploitation		1				
Chef de chantier		1				
Prospection						
Chef d'équipe		1				
Prospecteur		6				
Layonneurs		3				
Cartographe		1				
Construction et entretien des routes						
Chef d'équipe		1				
Conducteurs D7 G		1				
Aides-conducteurs		1	1			
Abatteurs		1	1			
Aides-abatteurs		1	1			
Conducteurs niveleuse		1				
Chauffeurs camion benne		1				
Production grumière						
Abatteurs		3	2			
Marqueurs souches		3	2			
Cubeur forêt		2				
Compteur pisteur		2				
Compteur pisteur		2				
Tronçonneur forêt		2				
Débardage						
Conducteurs D7 G		1	1			
Aides		2	2			
Conducteurs tracteur à pneu		1	1			
Aides		1	1			
Conducteur chargeur 966		1				
Aide		1				
Parc à grume						
Cubeur		1				
Tronçonneurs		2				

f

f

Numéroteur	-	1	-	-	-	-
Proceur d'esses	-	1	-	-	-	-
Roulage (chauffeurs grumiers)						
Chauffeurs	-	1	1	-	-	-
Aides	-	1	1	-	-	-
Serviteur et liaison						
Chauffeur benne	-	1	-	-	-	-
Chauffeur porte char	-	1	-	-	-	-
Chauffeur citerne	-	1	-	-	-	-
Chauffeurs véhicule Pick up	-	1	1	-	-	-
Atelier						
Chef mécanicien	-	1	-	-	-	-
Mécaniciens caterpillar	-	2	-	-	-	-
Aides mécaniciens	-	2	-	-	-	-
Mécanicien véhicule léger	-	1	-	-	-	-
Aides mécaniciens	-	2	-	-	-	-
Gardiens	-	2	-	-	-	-
Soudeur	-	1	-	-	-	-
Magasinier/pompiste	-	1	-	-	-	-
Electricien autos	-	1	-	-	-	-
Total 2		44	15			
3- Scierie						
Chef de scierie	-	-	1	-	-	-
Chef d'équipe	-	-	1	-	-	-
Production						
Scieur	-	-	1	-	-	-
Aide scieur	-	-	1	-	-	-
Palonniers griffeurs	-	-	2	-	-	-
Ebouteurs	-	-	2	-	-	-
Marqueur	-	-	1	-	-	-
Cubeur	-	-	1	-	-	-
Classeur	-	-	1	-	-	-
Manœuvres	-	-	10	-	-	-
Conducteur élévateur manitou	-	-	1	-	-	-
Conducteur chargeur type CATER	-	-	1	-	-	-
Affûtage						
Chef affûteur	-	-	1	-	-	-
- machine à rectifier	-	-	1	-	-	-
- machine à stelliter	-	-	1	-	-	-
- appareil à braser	-	-	1	-	-	-
- biseauteuse	-	-	1	-	-	-
- planage	-	-	1	-	-	-
- soudeur	-	-	1	-	-	-
- cercleur	-	-	1	-	-	-
Total (3)			31			
4- Menuiserie						
Chef d'unité	-	-	1	-	-	-
Adjoint	-	-	-	-	-	-
- machinistes	-	-	2	-	-	-
- aides machinistes	-	-	2	-	-	-
Affûteur	-	-	1	-	-	-
Total menuiserie (4)			6			
Total général	1	60	54			